Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260122-B2026_007-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-007

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 janvier 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 16 janvier 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.
Absents excusés : Mme Anne Sophie MOREL a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD.

Secrétaire de Séance : Mr Jean Marie MEILLERAY.

2026-007- ALSH-Avenant à la convention avec les Francas

Mme Hélène RIO, suite aux échanges lors de la commission Enfance jeunesse, fait part à l'Assemblée des propositions de celle-ci. Le choix a été fait de présenter deux propositions de budgets pour l'année 2026 :

- l'une dans la continuité de 2025, mais avec l'arrêt du projet REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et un blocage des effectifs en cohérence avec la réglementation et les possibilités d'encadrement et de développement ; il s'agit de **l'option 1** dont le budget s'élève à 108 746 € avec une participation de la mairie de 64 259 €, soit une augmentation de 3 851.60 € par rapport à 2025 ;

- l'autre sur la base de 2024, avec le retour du fonctionnement initial (la fréquentation ayant augmenté cette année à la quasi hauteur des estimations lors de l'ouverture du centre) qui permettrait de continuer le développement enfance sur le territoire ; il s'agit de **l'option 2** dont le budget s'élève à 129 026 € dont une participation de la mairie de 78 925 € (soit une augmentation de 18 517.20 € par rapport à 2025 mais de 2 536.40 € par rapport à 2024).

Il est demandé à l'Assemblée :
- de se prononcer sur le choix de l'organisation de l'ALSH en 2026 et du budget qui en découle ;
- de prolonger la convention de 2023 pour une durée de 1 an soit du 01/07/2026 au 30/06/2027 ;
- d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention qui en découle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- de valider l'avenant proposé à la fois pour la prolongation de la durée de la convention, et pour les modalités de financement du service jointes en annexe (choix de l'option 2),
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant qui en découle.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON ILLE-ET-VILAINE 35660